

Image not found or type unknown



Droit pour resilier un devis

Par **BAUDRY**, le **23/05/2009** à **19:59**

Bonjour, en juin 2007 j'ai signe un devis pour une terrasse et carrelage sur la terrasse l'artisan est venu me faire la terrasse et depuis juin 2008 je n'ai plus de nouvelle a chaque fois que je l'appel il me donne une date qui ne respecte pas est ce que je peux annuler le devis pour le carrelage merci d'avance